

40	12/05/2017	BE 0403.170.701	73	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17123.00109	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **ELECTRABEL**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar N°: 34 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0403.170.701

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 27-03-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 25-04-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2016 au 31-12-2016

Exercice précédent du 01-01-2015 au 31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.5, C 6.5.2, C 9

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

MESTRALLET Gérard

Villa "Traversière" 3
92600 Asnières
FRANCE

Début de mandat: 08-05-2003

Fin de mandat: 26-04-2016

Président du Conseil d'Administration

KOCHER Isabelle

Boulevard Jean Jaurès 3
92100 Boulogne
FRANCE

Début de mandat: 26-04-2016

Président du Conseil d'Administration

BEEUWSAERT Dirk

Bergbosstraat 175
9820 Merelbeke
BELGIQUE

Début de mandat: 07-04-2010

Fin de mandat: 26-04-2016

Administrateur délégué

VAN TROEYE Philippe

Allée du Spinoit 2
1400 Nivelles
BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2016

Administrateur délégué

ENGELS Didier

Wezelstraat 68
1850 Grimbergen
BELGIQUE

Début de mandat: 16-03-2012

Administrateur

HARTMANN Judith

Rue Magenta 16
78000 Versailles
FRANCE

Début de mandat: 28-04-2015

Administrateur

MONGIN Pierre

Rue de Lille 44
75007 Paris
FRANCE

Début de mandat: 03-09-2015

Administrateur

TOLOT Jérôme

Rue de l'assomption 75

75016 Paris

FRANCE

Début de mandat: 04-12-2015

Administrateur

VAN DER BEKEN Patrick

Chemin du bois de Hal 91

1420 Braine-l'Alleud

BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2014

Administrateur

VAN TWEMBEKE Willem

Abbotsbury Road 53

W148EL London

ROYAUME-UNI

Début de mandat: 09-12-2014

Administrateur

DELOITTE RÉVISEUR D'ENTREPRISE SC S.F.D SCRL - DELOITTE BEDR (B00025)

BE 0429.053.863

Gateway Building Luchthaven nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat: 22-04-2014

Fin de mandat: 25-04-2017

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

Boxus Laurent

Réviser d'entreprise

Gateway Building Luchthaven nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>47.387.287.916</u>	<u>47.559.572.491</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	921.468.883	574.980.158
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.519.802.338	1.490.898.283
Terrains et constructions		22	46.759.999	48.265.734
Installations, machines et outillage		23	1.185.348.103	1.178.605.458
Mobilier et matériel roulant		24	8.850.332	5.899.571
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	22.519.613	23.484.374
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	256.324.290	234.643.146
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	44.946.016.695	45.493.694.050
Entreprises liées	6.15	280/1	44.891.319.972	45.405.392.638
Participations		280	34.458.032.832	45.405.267.638
Créances		281	10.433.287.140	125.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.301.038	1.301.038
Participations		282	1.301.038	1.301.038
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	53.395.685	87.000.374
Actions et parts		284	52.538.963	86.508.240
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	856.722	492.134
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>4.697.392.129</u>	<u>2.839.126.115</u>
Créances à plus d'un an		29	95.362.299	141.289.052
Créances commerciales		290	1.953.798	
Autres créances		291	93.408.502	141.289.052
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	256.626.889	242.193.437
Stocks		30/36	256.626.889	242.193.437
Approvisionnements		30/31	228.562.466	214.129.014
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	28.064.423	28.064.423
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.403.892.058	2.244.786.750
Créances commerciales		40	1.614.829.452	1.230.704.400
Autres créances		41	789.062.606	1.014.082.350
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	12.977.335	17.748.430
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.928.533.548	193.108.447
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	52.084.680.045	50.398.698.607

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>19.913.976.239</u>	<u>21.075.654.151</u>
Capital	6.7.1	10	4.639.721.779	4.639.721.779
Capital souscrit		100	5.789.721.779	5.789.721.779
Capital non appelé		101	1.150.000.000	1.150.000.000
Primes d'émission		11	8.227.566.543	8.227.566.543
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	4.705.543.600	4.753.848.618
Réserve légale		130	578.972.178	578.972.178
Réserves indisponibles		131	46	46
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	46	46
Réserves immunisées		132	735.564.358	783.869.376
Réserves disponibles		133	3.391.007.017	3.391.007.017
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	2.339.990.572	3.453.221.211
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15	1.153.745	1.295.999
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>2.440.562.434</u>	<u>1.108.928.359</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	2.341.159.174	1.001.670.924
Pensions et obligations similaires		160	6.050.058	6.494.971
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	417.290.569	348.660.946
Obligations environnementales		163	627.592.228	394.605.718
Autres risques et charges	6.8	164/5	1.290.226.319	251.909.289
Impôts différés		168	99.403.260	107.257.435
DETTES		17/49	<u>29.730.141.372</u>	<u>28.214.116.097</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	19.044.139.451	21.555.979.782
Dettes financières		170/4	12.493.600.283	16.137.752.459
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	245.064.932	275.508.143
Etablissements de crédit		173	405.446.154	410.892.308
Autres emprunts		174	11.843.089.197	15.451.352.009
Dettes commerciales		175	6.550.000.000	5.417.688.156
Fournisseurs		1750	6.550.000.000	5.417.688.156
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	539.167	539.167
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	10.075.123.160	6.292.996.275
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.105.151.051	3.387.385.982
Dettes financières		43	2.734.721.331	875.000.000
Etablissements de crédit		430/8	4.721.331	
Autres emprunts		439	2.730.000.000	875.000.000
Dettes commerciales		44	2.112.044.172	1.525.905.683
Fournisseurs		440/4	2.112.044.172	1.525.905.683
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	1.272.777.279	13.531.702
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	169.721.318	263.907.243
Impôts		450/3	63.831.901	156.104.867
Rémunérations et charges sociales		454/9	105.889.416	107.802.376
Autres dettes		47/48	680.708.010	227.265.665
Comptes de régularisation	6.9	492/3	610.878.761	365.140.040
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>52.084.680.045</u>	<u>50.398.698.607</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	12.351.366.189	11.271.773.542
Chiffre d'affaires	6.10	70	11.933.907.233	10.574.701.229
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	186.684.988	86.827.255
Autres produits d'exploitation	6.10	74	230.773.969	606.463.895
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		3.781.163
Coût des ventes et des prestations		60/66A	13.274.186.358	11.383.339.003
Approvisionnements et marchandises		60	10.204.844.001	9.489.993.060
Achats		600/8	10.227.182.203	9.514.614.722
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-22.338.202	-24.621.662
Services et biens divers		61	923.943.833	863.448.851
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	581.076.468	591.619.728
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	238.046.234	159.256.314
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	2.550.425	5.275.894
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	4.406.364	-339.767
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	244.725.465	252.184.919
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.074.593.569	21.900.005
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-922.820.169	-111.565.461
Produits financiers		75/76B	1.955.717.373	1.004.411.115
Produits financiers récurrents		75	750.400.247	997.150.942
Produits des immobilisations financières		750	734.837.204	938.012.602
Produits des actifs circulants		751	3.576.731	1.647.087
Autres produits financiers	6.11	752/9	11.986.313	57.491.253
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.205.317.126	7.260.172
Charges financières		65/66B	2.201.175.205	2.261.976.072
Charges financières récurrentes	6.11	65	878.621.569	1.038.209.462
Charges des dettes		650	834.412.391	780.862.366
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	44.209.178	257.347.095
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	1.322.553.637	1.223.766.610
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-1.168.278.001	-1.369.130.418
Prélèvements sur les impôts différés		780	7.854.175	8.308.569
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	1.111.832	7.737
Impôts		670/3	1.603.948	39.858
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	492.116	32.121
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-1.161.535.657	-1.360.829.586
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	48.305.018	16.135.589
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-1.113.230.639	-1.344.693.997

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	2.339.990.572	3.453.221.211
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.113.230.639	-1.344.693.997
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	3.453.221.211	4.797.915.209
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	2.339.990.572	3.453.221.211
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	816.716.641
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	753.615.479	
Cessions et désaffectations	8032	640.869.894	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	-3.547.737	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	925.914.489	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	241.736.483
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	36.216.149	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	2.608.583	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	-1.419.095	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	273.924.954	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	651.989.535	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	335.075.316	
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	8043	3.547.737	
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	338.623.054	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8123P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	67.724.611	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	8113	1.419.095	
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	69.143.706	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>269.479.348</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	105.134.393
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	126.795	
Cessions et désaffectations	8171	17.654.695	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	285.035	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	87.891.528	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	56.868.659
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.432.539	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	17.169.669	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	41.131.529	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	46.759.999	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	10.012.267.152
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	47.998.409	
Cessions et désaffectations	8172	363.301	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	94.745.695	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.154.647.955	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	8.833.661.694
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	132.935.805	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	122.239	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	2.824.593	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	8.969.299.852	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	1.185.348.103	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	210.005.102
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	3.178.946	
Cessions et désaffectations	8173	595.677	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	1.857.755	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	214.446.127	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	204.105.532
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.944.073	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	453.810	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	205.595.794	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	<u>8.850.332</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	453.281.963
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	453.281.963	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	453.281.963
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	453.281.963	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25		
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	40.063.162
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	1.349.745	
Cessions et désaffectations	8175	9.894.318	
Transferts d'une rubrique à une autre	8185		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	31.518.588	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	8245		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8325P	XXXXXXXXXX	16.578.787
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.821.872	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	9.401.684	
Transférés d'une rubrique à une autre	8315		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	8.998.976	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	22.519.613	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	250.708.237
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	118.090.866	
Cessions et désaffectations	8176	755.500	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-96.898.108	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	271.145.495	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8326P	XXXXXXXXXX	16.065.090
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	2.345.830	
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	755.500	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316	-2.834.215	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	14.821.205	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	<u>256.324.290</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	47.530.584.536
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	38.423.213	
Cessions et retraits	8371	10.891.455.715	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	36.677.552.033	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	1.434.797.522
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	312.220.666	
Reprises	8481	7.275.617	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	207.742.823	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	1.531.999.748	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	690.519.375
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541	-2.999.923	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	687.519.453	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>34.458.032.832</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>125.000</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	10.433.287.140	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631	-125.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	<u>10.433.287.140</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.576.658
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	8382		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.576.658	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	8442		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	275.620
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	8512		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	275.620	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
	(+)/(-)		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>1.301.038</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	8622		
Autres	8632		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	130.720.664
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	10.980.388	
Cessions et retraits	8373	43.541.065	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	98.159.987	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	44.210.658
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	1.429.817	
Reprises	8483	21.218	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	45.619.258	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	1.766
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	1.766	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>52.538.963</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>492.134</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	288.500	
Remboursements	8593	39.308	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633	115.396	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>856.722</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
CONTASSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE) BE 0424.225.045 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	15.000	15		31-12-2015	EUR	58.814.603	4.059.536
ENGIE INVEST INTERNATIONAL LU Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions E	253.422	9,85		31-12-2015	EUR	38.799.007.313	459.742.943
ELECTRABEL FRANCE FR88444256986 Société anonyme Place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche 2-T2 92930 Paris La Défense FRANCE	Actions	5.319.992	99,99		31-12-2015	EUR	444.739.960	-188.985.011
EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS) BE 0465.399.763 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	266.413	70		31-12-2015	EUR	11.978.889	3.190.466
EGPF WHH (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WONDELGEM HOOGSTRATEN HOOGLÉDE)					31-12-2015	EUR	10.373.626	1.432.203

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

BE 0862.382.557 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1	0,01	99,99				
EGPF WWE (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WIND WERKT ECHT) BE 0842.599.210 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	23.111	35	50	31-12-2015	EUR	7.791.473	2.213.069
ENGIE ENERGIE NEDERLAND HOLDING BV (EX GDF SUEZ NEDERLAND HOLDING BV) NL808013269B01 Société privée à responsabilité limitée Grote Voort 291 8041 BL Zwolle PAYS-BAS	Actions	52.022.084.000	100		31-12-2015	EUR	-1.028.551.000	-1.496.000
ENGIE MANAGEMENT COMPANY BELGIUM BE 0825.952.921 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions Sociales	1	1	4	31-12-2015	EUR	10.000	0
ENGIE ALLIANCE FR440087161000020 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie FRANCE	Parts Sociales	12	12		31-12-2015	EUR	50.151.819	-48.848.182
ENGIE CORP LUXEMBOURG SARL LU Pas de forme juridique Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg					31-12-2015	EUR	38.388.090	-135.613.507

LUXEMBOURG	Actions	10	0,1	99,9				
GREENSKY BE 0817.203.422 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	60.000	50		31-12-2015	EUR	5.647.548	646.523
INTERNATIONAL POWER LTD GB002366963 Pas de forme juridique Canada Square 25 London E14 5LQ ROYAUME-UNI	Actions	5.445.194.036	100		31-12-2015	EUR	6.063.000.000	-33.000.000
BLOMHOF BE 0405.671.420 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	44.999	99,99		31-12-2015	EUR	9.452.546	-3.443
LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE) BE 0400.902.582 Société coopérative à responsabilité limitée Rodestraat 125 1630 Linkebeek BELGIQUE	Actions	74.996	99,99		31-12-2015	EUR	3.254.825	223.924
LILLO ENERGY BE 0893.067.914 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions B	2.250	50		31-12-2015	EUR	14.866.371	8.665.108
N-ALLO BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée					31-12-2015	EUR	2.999.659	962.369

N°	BE 0403.170.701							C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	---------

Avenue Ariane 7 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	Parts Sociales	25.261	86,02					
ENGIE GLOBAL BUSINESS SUPPORT BE 0505.619.626 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	0,01		31-12-2015	EUR	3.700.000	0
ENGIE GLOBAL LNG UK LTD GB782803119 Société privée à responsabilité limitée Holborn Viaduct 40 4th Floor EC1N2PB London ROYAUME-UNI	Actions	600.000	100		31-12-2015	GBP	9.786.012	1.500.506
ENGIE ENERGY MANAGEMENT BE 0831.958.211 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	999.998	99,99		31-12-2015	EUR	16.706.348.765	419.613.407
SYNATOM (SOCIETE BELGE DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES) BE 0406.820.671 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.999.999	100		31-12-2015	EUR	14.289.263	585.198
ENORA BE 0542.769.438 Société privée à responsabilité limitée Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai BELGIQUE	Actions	1.950	33,33		31-12-2015	EUR	123.924	-81.174

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

UFI SA (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE) BE 0402.365.601 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.999.500	100		31-12-2015	EUR	1.983.829	-10.411
ZANDVLIET POWER BE 0477.543.470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 60 Blokveld H500 2040 Antwerpen BELGIQUE	Actions	16.000	50		31-12-2015	EUR	29.214.914	1.976.068
CONTASSUR ASSISTANCE CONSEIL BE 0404.525.632 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1	0,04	99,96	31-12-2015	EUR	1.427.994	57.744
ELECTRABEL SEANERGY BE 0479.612.837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	800	80		31-12-2015	EUR	4.039.620	-24.312
ELECTRABEL COGREEN BE 0525.640.426 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	150	1,99		31-12-2015	EUR	1.955.479	67.211
GENFINA BE 0435.084.986 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE					31-12-2015	EUR	1.255.369.223	5.181.046

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

	Actions	1						
WIND4FLANDERS PROJECTS 1 BE 0553.485.859 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1	100		31-12-2015	EUR	10.354.286	69.461
WIND4FLANDERS PROJECTS 2 BE 0627.661.264 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1	100		31-12-2015	EUR	10.738.471	138.421
WIND4FLANDERS PROJECTS 3 BE 0644.840.855 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1	100		31-12-2015	EUR	0	0
WIND4FLANDERS PROJECTS 4 BE 0667.684.850 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	20.000	99,99		-			
WIND4FLANDERS BE 0628.836.449 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	632.375	50		31-12-2015	EUR	21.566.069	-52.681
WIND4WALLONIA BE 0553.486.057 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles					31-12-2015	EUR	3.789.414	-163.886

BELGIQUE	Actions	79.538	50					
SOCIETE ESPACE-BAVIERE BE 0443.548.138 Société anonyme Boulevard de la Constitution 66 4020 Liège BELGIQUE	Actions	150	50		31-12-2015	EUR	306.767	-8.697
OOSTERWEEL BE 0468.316.691 Société coopérative à responsabilité limitée Scheldelaan 16 2030 Antwerpen BELGIQUE	Actions A	624	83,2	0,13	31-12-2015	EUR	20.460	100.000
RECYBEL (CENTRALE DES AWIRS) BE 0449.342.996 Société anonyme Quai du Halage 47 - 49 4400 Flémalle BELGIQUE	Actions D	1.764	49		31-12-2015	EUR	61.081	-20.964
ENGIE M2M BE 0632.450.985 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	132.500	40		-			
S.N.T.C. / N.M.P (SOCIETE NATIONALE DE TRANSPORTS PAR CANALISATIONS) BE 0418.190.556 Société anonyme Boulevard Bishoffsheim 11 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	49.025	25		31-12-2015	EUR	20.402.490	1.563.369
BELUX INNOVATION HOLDING BE 0664.799.495 Société coopérative à responsabilité limitée					-			

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts Sociales	39.997	99,99				
ENGIE SUN4BUSINESS BE 0666.554.504 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.000	50				
LES VENTS DE L'ORNOI BE 0480.079.823 Société anonyme Rue de la Place 41 5031 Grand-Leez BELGIQUE	Actions	500	50		31-12-2015	EUR	971.770 596.862
BELGONUCLEAIRE BE 0403.126.258 Société anonyme Avenue Ariane 7 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	Actions	13.545	33,86	16,14	30-09-2015	EUR	11.134.918 150.999
IT PARTNERS (EN LIQUIDATION) BE 0461.503.036 Société anonyme Drie Eikenstraat 661 2650 Edegem BELGIQUE	Actions	400	15,03		31-12-2015	EUR	3.434.518 -114.122
LES VENTS DE PERWEZ BE 0866.959.175 Société anonyme Avenue Pasteur 6 Bâtiment H 1300 Wavre BELGIQUE	Actions B	413	24,88		31-12-2015	EUR	2.439.007 727.447

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
 Actions et parts - Montant non appelé
 Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
 d'un mois au plus
 de plus d'un mois à un an au plus
 de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Facturation exploitation concernant centrale Tricastin
 Facturation exploitation concernant centrale Chooz B
 Taxe Nucléaire Allemande
 Primes d'options sur commodities - non échues
 Régularisation Synatom
 Energie en compteur
 intérêts sur prêts participatifs
 Autres

Exercice
5.662.603
8.914.499
103.717.884
260.204.132
6.768.297
1.356.166.547
174.665.996
12.433.591

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 5.789.721.779	5.789.721.779

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
Parts sociales sdvn

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.789.721.779	121.812.254
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	121.812.254

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération
ENGIE SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	1.150.000.000 XXXXXXXXXX 1.150.000.000	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Déclarant	Types de droit de vote	Nombre de droits de vote déclaré	%
Genfina SCRL, Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles Lié à ENGIE SA	p.s.	1 059 769	0,87
ENGIE SA Place Samuel Champlain 1 F-92400 Courbevoie	p.s.	120 752 485	99,13
Total groupe ENGIE SA		121 812 254	100,00

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

- Provision pour litiges
- Restructuration Personnel
- Provision pour rupture de bail anticipée
- Contrats déficitaires
- Engagement de recapitalisation de filiales

Exercice
163.443.805
75.327.268
37.613.246
31.528.000
982.314.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	3.105.151.051
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	30.443.211
Etablissements de crédit	8841	5.446.154
Autres emprunts	8851	3.069.261.686
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	3.105.151.051
--	----	----------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	8.881.510.961
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	134.159.860
Etablissements de crédit	8842	405.446.154
Autres emprunts	8852	8.341.904.947
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	539.167

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	8.882.050.128
--	------	----------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	3.612.089.322
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	110.905.072
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	3.501.184.250
Dettes commerciales	8863	6.550.000.000
Fournisseurs	8873	6.550.000.000
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	10.162.089.323
--	------	-----------------------

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	
--	------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

N°	BE 0403.170.701	C 6.9
----	-----------------	-------

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	32.648.752
Dettes fiscales estimées	450	31.183.149
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	105.889.416

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Proratas primes d'assurance à payer	29.236.663
Charges à imputer concernant Ondraf	73.776.566
Réévaluation FOREX	1.181.940
Prorates d'intérêts sur emprunts	107.594.139
Gratuités de Loyer	19.631.052
Options sur commodities	339.810.842
Autres	39.647.559

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

	Exercice	Exercice précédent
Electricité	8.841.184.673	6.963.062.376
Gaz	2.791.010.243	3.284.890.735
Autres énergies	131.448.795	129.533.038
Prestations de services et autres activités	170.263.522	197.215.079
Ventilation par marché géographique		
Belgique	7.044.885.186	5.307.810.538
France	2.445.978.593	1.769.973.366
Allemagne	726.950.932	949.179.167
Luxembourg	6.665	59.213.408
Pays-Bas	1.710.761.166	2.476.640.994
Pologne	34.300	9.876.426
Angleterre	76.938	594.768
Suisse	3.130.606	972.750
Autres	561.713	214.962
Turquie	297.179	219.850
Oman	705.956	5.000
Autriche	278.501	
Espagne	239.498	

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086	4.893	4.993
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4.771,3	4.871,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	6.557.803	6.747.997

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	392.954.776	393.439.544
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	103.003.757	111.839.513
Primes patronales pour assurances extralégales	622	39.668.685	40.951.290
Autres frais de personnel	623	29.685.515	28.428.374
Pensions de retraite et de survie	624	15.763.735	16.961.008

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-444.913	2.488.011
--------------------------------------	-------------	----------	-----------

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	9.085.205	8.829.615
Reprises	9111	1.180.455	3.262.980
Sur créances commerciales			
Actées	9112	7.414.285	684.669
Reprises	9113	12.768.611	975.410

Provisions pour risques et charges

Constitutions	9115	256.469.548	202.274.810
Utilisations et reprises	9116	252.063.183	202.614.577

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	211.805.593	247.035.689
Autres	641/8	32.919.872	5.149.230

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture	9096	6	2
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	5,3	4,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	10.469	8.996
Frais pour l'entreprise	617	363.320	330.193

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Garantie donnée

Reevaluation des forex

Mad Tihange

Gain de change

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	142.254	126.421
9126		
	3.624.599	6.637.608
	6.564.620	45.908.120
	1.552.416	4.760.135
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		
Amortissement des frais d'émission d'emprunts		
6501		
Intérêts portés à l'actif		
6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653	215.808	188.900
Provisions à caractère financier		
Dotations		
6560	1.108.177	889.302
Utilisations et reprises		
6561	2.442.731	
Ventilation des autres charges financières		
Lignes de crédit non-utilisées		
		2.090.156
Différences de change réalisées et non réalisé		
	22.614.814	207.446.424
Fees sur lignes de crédits		
		1.373.495

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>1.205.317.126</u>	<u>11.041.335</u>
Produits d'exploitation non récurrents	76A		3.781.163
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		3.781.163
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	76B	1.205.317.126	7.260.172
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	7.296.834	242.078
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	1.198.020.292	7.018.095
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>2.397.147.205</u>	<u>1.245.666.615</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	1.074.593.569	21.900.005
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	6.374.644	10.921.526
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	328.146.892	10.978.479
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	740.072.033	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	1.322.553.637	1.223.766.610
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	313.650.483	1.223.321.201
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	26.589.154	
Autres charges financières non récurrentes	668	982.314.000	445.409
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Déduction pour Revenus Définitivement Taxés (RDT's)
Plus-values immunisées sur actions
Provisions taxées
Dépenses non admises
Réduction de valeur et moins value sur actions
Amortissement du goodwill

Codes	Exercice
9134	1.540.698
9135	1.540.698
9136	
9137	
9138	63.250
9139	63.250
9140	
	-1.359.792.865
	-407.007.702
	1.095.571.815
	25.020.282
	331.519.329
	67.015.083

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Deduction pour investissement
Revenus Définitivement Taxés
Provisions Taxées

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5.398.360.957
9142	
	48.121.457
	5.136.700.957
	213.538.544
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.218.849.679	4.369.888.791
9146	4.165.062.498	4.483.831.952
9147	117.606.624	121.082.542
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

- Garanties reçues
- Montant à payer dans le cadre de contrats de location
- Autres engagements opérationnels donnés

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

- Achats fermes d'immobilisations corporelles
- Autres engagements opérationnel

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

- Engagements vis à vis de Sibelga
- Dérivés - Interest Rate Swap (IRS)
- Dérivés - Cross Currency Swap (CCR)

Codes	Exercice
	1.582.015.631
9149	
9150	
9151	
9153	1.582.015.631
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
	875.200.385
	202.111.700
	749.307.457
	78.389.835
	19.244.566
9213	3.019.496.443
9214	10.719.122.091
9215	3.603.928.642
9216	3.603.743.533

Exercice

Exercice
12.735.383
300.000.000
1.506.527.452

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Engagements en matière de pensions

-Des conventions collectives, applicables au personnel " barémisé " engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadre engagé avant le 1er mai 1999, octroient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière complète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égale à 75% du dernier revenu annuel. Ces compléments sont réversibles à 60% aux ayants droits. Il s'agit de régimes à prestations définies. En pratique, ces prestations sont, pour la plupart des participants, liquidées sous forme de capital payé à l'âge de la pension. La plupart des obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès des fonds de pension Elgabel et Pensiobel, et d'une compagnie d'assurance. Les plans de pension préfinancés sont alimentés par des cotisations des salariés concernés et d'Electrabel. Les cotisations d'Electrabel sont déterminées annuellement sur base d'une expertise actuarielle.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces régimes évalué selon la norme IAS19 (Projected Unit Credit Method) s'élevait à respectivement 165 880 K€ et 166 437 K€ aux 31 décembre 2016 et 2015.

Le personnel "barémisé " engagé à partir du 1er juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1er mai 1999 bénéficient de plans à cotisations soumis à la loi belge sur les pensions complémentaires (garantie de rendement minimum). La loi du 18 décembre 2015 a fixé le taux minimums garantis comme suit :

- pour les cotisations payées à partir du 1er janvier 2016 : taux minimum garanti basés sur les taux OLO avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%.
- pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux appliqués depuis 2004 continuent à s'appliquer (soit 3,25% et 3,75% sur les contributions payées respectivement par l'employeur et l'employé)

Au vu de ces taux minimums garantis, ces plans qualifient de plans à prestations définies. Suite à la publication récente de la loi, la société n'a pas obtenu, au 31 décembre 2016, d'évaluation actuarielle détaillée sur base de la méthode des crédits projetés (PUC method). Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti a néanmoins été effectuée et la société a conclu sur cette base que le sous-financement constaté n'était pas significatif au 31 décembre 2016. Les primes versées dans le cadre de ces régimes sont gérées par les fonds de pension Powerbel et Enerbel. La charge comptabilisée en 2016 au titre de ces régimes à cotisations définies s'élève à 20 M€ contre 13 M€ en 2015.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société accorde des avantages après l'âge de la pension tels que le remboursement de frais médicaux, des réductions sur les tarifs de l'électricité et du gaz, ainsi que des primes jubiléées. A l'exception de l' " allocation transitoire " (prime de fin de carrière), ces avantages ne font pas l'objet de préfinancements.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces autres avantages postérieurs à l'emploi évalué selon la norme IAS 19 s'élevait à respectivement à 403 595 K€ et 373 919 K€ aux 31 décembre 2016 et 2015.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Cession du portefeuille des centrales thermiques aux États-Unis
Plan performance LEAN - Réduction des coûts

Exercice
3.136.000.000 1

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Engagement written options

Exercice
67.026.123

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Exercice

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

revision des provisions nucleaires - taux d'actualisation 3,85 % en 2017
revision des provisions nucleaires - taux d'actualisation 3,5 % en 2018

Exercice
481.351.000
520.952.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	44.891.319.972	45.405.392.638
Participations	280	34.458.032.832	45.405.267.638
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	10.433.287.140	125.000
Créances	9291	901.527.309	1.307.455.308
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	901.527.309	1.307.455.308
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	25.018.790.833	26.040.858.997
A plus d'un an	9361	18.638.154.130	21.144.362.932
A un an au plus	9371	6.380.636.703	4.896.496.065
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		246.966.813
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		4.500.000.000
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	705.951.866	923.208.138
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	828.360.506	771.047.899
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	824.243.761	96.671
Moins-values réalisées	9491	19.222.975	
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	1.301.038	1.301.038
Participations	9262	1.301.038	1.301.038
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.125.000
95061	16.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	60.000

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers dérivés spéculatifs	Change	Spéculation	168.193.596		332.601	-422.746	1.254.605
Instruments financiers dérivés relatifs au Cash Flow Hedge	Change	Couverture	105.601.508		6.407.594		-3.532.572
Instruments financiers dérivés relatifs au Net Investment Hedge	Change	Couverture	210.687.449	-1.181.930	-7.713.471	-5.439.067	6.911.482
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits d'émissions	Marché Energie	Spéculation	4.225.045		-17.616.444		-22.574.473
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits d'émissions	Marché Energie	Spéculation	2.161.900		2.124.752		844.338
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Forex swaps USD	Change	Spéculation	245.593		245.593		297.430
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de Forex swaps USD	Change	Spéculation	13.383		-13.383		-8.553
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon MWH	Marché Energie	Couverture	103.652.883		245.294.618		-445.959.549
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon MWH	Marché Energie	Couverture	117.543.132		-196.018.809		392.682.422
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Couverture	84.481.251		-95.925		46.407.919
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Couverture	47.236.611		157.610		-40.888.474
Instruments financiers dérivés	Marché Energie	Couverture	1				-187.795

N°	BE 0403.170.701	C 6.17
----	-----------------	--------

relatifs aux achats de certificats							
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de certificats	Marché Energie	Couverture	1				34.561
Achats de Fuel instruments MWH	Marché Energie	Couverture	499.126		-3.545.920		-37.167.132
Ventes de Fuel instruments MWH	Marché Energie	Couverture	499.090		7.107.834		37.426.905
Achats de Gaz instruments MWH	Marché Energie	Couverture	141.696		228.918.876		-555.697.818
Ventes de Gaz Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	225.466		-157.396.400		594.012.426
Achats de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	465.477	260.204.132	1.564.395.206	45.163.726	-1.723.028.956
Vente de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	954.831	-338.024.842	-1.954.426.921	71.500.003	-1.723.028.956
Forex swaps USD	Marché Energie	Couverture	266.650		-4.468.976		1.944.547
Forex swaps PLN	Marché Energie	Couverture	1				-69.703

Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés

L'exemption a été votée en date du 28 avril 2015 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

ENGIE SA
FR13542107651
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ENGIE SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

ENGIE SA
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	3.953.000
95071	109.000
95072	228.000
95073	60.000
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Règles d'évaluation

REGLES D'ÉVALUATION

A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis de manière linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents.

B. Les immobilisations incorporelles

1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur la durée de leur utilisation probable, celle-ci ne pouvant pas excéder 5 ans.

2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part, sur le coût moyen pondéré des quotas détenus physiquement ou achetés à terme mais non encore réceptionnés physiquement et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir.

S'il existe à la date de clôture, suite aux émissions de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de quotas par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, cet excédent ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que celui-ci sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes d'émissions futures.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par la société dans le cadre de ses activités de Trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation à la valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés, et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus à partir d'énergies renouvelables produites par la société.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que la société ne détient pas.

S'il existe à la date de clôture, suite aux ventes d'électricité de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de certificats verts par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que cet excédent sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes de ventes futures.

C. Les immobilisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

ELCTRABEL a acquis des droits sur des capacités de production de la centrale nucléaire de Chooz B, propriété d'EDF. Ces droits acquis dans le cadre de la participation au financement de la construction confèrent à la société le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs sous-jacents. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement. Aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, est nulle.

4. Intérêts intercalaires

Des intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer des immobilisations (in)corporelles sont capitalisés (ou activés) pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en service industrielle des installations. Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément (méthode des composants) sur sa durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation;

-20 à 50 ans pour les installations de production d'électricité (en fonction de la technologie);

-25 à 70 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques;

-10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie;

-10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage;

-10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

En cas de prolongation ou de réduction de la durée probable d'utilisation d'un actif corporel, la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire sur la durée de vie restante au moment du changement.

D. Les immobilisations financières

1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

À la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values latentes, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

F. Les stocks

1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette comptable.

2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur obsolescence, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Les subsides sont comptabilisés au moment de la notification par l'autorité compétente, ou, à défaut, lors de leur encaissement.

Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

H. Les provisions et impôts différés

À la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Des provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à couvrir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

2. Provisions pour démantèlement et assainissement

a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion du combustible irradié dans ces centrales (organisées sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

La société met en œuvre la méthodologie appliquée pour les centrales nucléaires belges, telle qu'approuvée par la Commission des Provisions

Nucléaires, pour déterminer la provision constituée pour couvrir sa quote-part dans l'obligation de démantèlement de la centrale de Chooz, propriété d'EDF, dans laquelle ELECTRABEL détient un droit de tirage.

b) Centrales thermiques conventionnelles

Des provisions sont constituées en application des obligations environnementales, légales et/ou contractuelles pour couvrir les dépenses de démolition et d'assainissement des sites des centrales électriques conventionnelles. Ces provisions sont basées des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées. Les risques de pollution du sol ont été évalués en collaboration avec les administrations environnementales compétentes et un projet d'assainissement est mis en place partout où cela s'avère nécessaire.

3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnelles

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

4. Provisions pour pensions et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Concernant les cotisations aux régimes de pension à cotisation définie versées depuis le 1er janvier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 3,25% minimum, le déficit éventuel étant à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux cotisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Cependant, le régime reste comptabilisé comme un régime à cotisations définies, en l'absence notamment de passif net matériel identifié. Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti est effectuée chaque année, et le sous-financement constaté fait l'objet d'une provision s'il est jugé significatif à la date de clôture.

Concernant les régimes de pension à prestations définies (but à atteindre), la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Le déficit éventuel par rapport aux actifs de couverture est pris en charge par l'employeur conformément à la réglementation en vigueur.

I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Présentation du chiffre d'affaires

Conformément aux pratiques du secteur de l'énergie (au niveau international), et du secteur financier, le chiffre d'affaire relatif aux opérations de trading d'électricité de gaz et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs. Si cette marge est négative elle est présentée dans la rubrique approvisionnements et marchandises.

Dans l'activité portfolio management les ventes et achats physique de gaz et d'électricité sont aussi présenté net si une vente et achat se produit sur le même heure et point de livraison.

Cette compensation est réalisée en application de l'article 29 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001, et se justifie par le fait qu'une présentation brute de ces activités donnerait une fausse image des résultats de l'entreprise, en montrant un chiffre d'affaires et des approvisionnements disproportionnés par rapport à la marge dégagée sur ces activités.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés de manière qualitative / descriptive.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles. Il s'agit de contrats à terme (financiers et physiques) et de produits dérivés comme les swaps

Le principe comptable appliqué consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers de la même manière (ou de manière symétrique) que les opérations auxquelles ils se rapportent (couverture spécifique).

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture (couverture spécifique ou générale) font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées lors de la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement prises en résultats.

Les comptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réévaluation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes, à l'exception des postes faisant l'objet d'une couverture spécifique et auxquels s'appliquent les cours de couverture. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion sont actés dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et, pris en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversion positifs et négatifs constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats.

Autres informations à communiquer dans l'annexe

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.6.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

A. Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 6.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

	Exercice		Exercice précédent	
Intervention de la Région Flamande, de la province et de la ville pour le restauration du "Havenwerf" à Mechelen (amorti à 3% l'an)		0,00		
0,00				
Subsides pour centrales :	142.254,05		101.420,69	
Lorce		8.364,88		
8.364,96				
Volvo Truck Oostakker Wind	9.410,28			
9.410,28				
Rodenhuize		63.646,92		
63.646,92				
Ruisen			0,18	
0,00				
Ford WindPark Gent		8.477,76		
8.477,76				
Zeebrugge Transportzone Wind	4.656,96		4.656,96	
4.656,96				
Volvo Cars Oostakker Wind		10.047,00		10.047,00
DSD Textiles Dendermonde Wind	7.172,40		7172,40	
7.172,40				
Bekaert Wind		10.061,04		
10.061,04				
Aardgasstation Erembodegem	20.416,63		-20.416,63	
20.416,63				
Total		142.254,05		
101.420,69				

C.10

Comme requis par l'article 25§2 de l'arrête royal, nous présentons ci-après les montants bruts, avant compensation

	31/12/2015		31/12/2016	
ELECTRICITE	Chiffre d'affaires brut	13.392.394.941	Chiffre d'affaires brut	12.577.713.891
-5.614.651.515	Netting	-4.551.210.268	Netting	-4.551.210.268
	Chiffre d'affaires net	8.841.184.673	Chiffre d'affaires net	8.026.503.623
6.963.062.376	Chiffre d'affaires brut	3.356.218.503	Chiffre d'affaires brut	4.438.722.359
GAZ	Netting	-565.208.261	Netting	-565.208.261
-1.153.831.624	Chiffre d'affaires net	2.791.010.243	Chiffre d'affaires net	3.873.514.098
3.284.890.735	Chiffre d'affaires brut	225.285.160	Chiffre d'affaires brut	277.048.673
Services et autres activités	Netting	-55.021.638	Netting	-55.021.638
-79.833.595	Chiffre d'affaires net	170.263.522	Chiffre d'affaires net	222.027.035
197.215.079	Brut = net	131.448.795	Brut = net	131.448.795
Autres				
129.533.038				

Bilan social

En tant qu'employeur, Electrabel applique pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels 2016

Rapport présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL SA
du 25 avril 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL SA (ci-après 'ELECTRABEL') au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 en ce compris les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2016 d'ENERGY EUROPE INVEST SA (ci-après 'EEI'), absorbée par ELECTRABEL avec effet au 1^{er} juillet 2016.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat pour l'exercice 2016.

L'année 2016 a été marquée par une meilleure disponibilité du parc nucléaire par rapport à 2015, année affectée par les arrêts de longue durée des unités Doel 3 et Tihange 2.

La convention de prolongation de 10 ans de la durée de vie des centrales Doel 1 et Doel 2, signée en 2015, a pu entrer en vigueur grâce au vote fin 2016 de la loi qui vise les contributions nucléaires pour les unités nucléaires les plus récentes.

Ces deux aspects positifs ont néanmoins été nuancés par des dotations supplémentaires aux provisions liées à l'activité nucléaire, entre autres via SYNATOM suite à l'avis rendu le 12 décembre 2016 par la Commission des Provisions Nucléaires (CPN) sur la revalorisation des provisions nucléaires pour le démantèlement des centrales nucléaires belges et la gestion des combustibles irradiés dans le cadre de leur révision triennale. Dans un contexte global de taux d'intérêt à la baisse, l'avis de la CPN prévoit une diminution progressive du taux d'actualisation de 4,8% à 4,20% à fin 2016, 3,85% à fin 2017 et 3,50% à fin 2018.

Par ailleurs, ELECTRABEL a dû reconnaître une réduction de valeur sur sa participation dans ENGIE ENERGIE NEDERLAND HOLDING BV (ci-après 'EENH'), ainsi qu'acter une provision pour la recapitalisation de cette même société suite aux réductions de valeur sur les unités au charbon 'Rotterdam' et 'Polaniec' (au travers de la cession d'ENGIE ENERGIA POLSKA, voir infra) et certaines unités au gaz ('Eems' et 'Flevo'), détenues directement ou indirectement par EENH.

Le 23 décembre 2016, le Groupe ENGIE (ci-après 'le Groupe') a annoncé la conclusion d'un accord avec ENEA, *utility* détenue par l'État polonais, portant sur la cession de 100% de sa filiale ENGIE ENERGIA POLSKA, société détenant la centrale de production d'électricité de Polaniec, en Pologne. Cette centrale est constituée de sept unités au charbon et d'une unité biomasse, représentant une capacité installée totale de 1,9 GW.

Sur le périmètre international, via sa filiale International Power Ltd (IP), ELECTRABEL a également conclu la vente de ses participations dans les centrales au charbon de Meenakshi (Inde) et Paiton (Indonésie), respectivement en septembre et décembre 2016, représentant une capacité de production électrique de 3 GW¹.

¹ A 100%, 2,3GW installés + 0,7GW en construction

La fermeture de la centrale au charbon d’Hazelwood et de la mine attenante dans l’Etat de Victoria en Australie a été annoncée en novembre 2016 et sera effective fin mars 2017.

Ces opérations sont en ligne avec l’ambition du Groupe de réduire son exposition aux activités *merchant*, tout en réduisant sa capacité totale installée fonctionnant au charbon.

Dans un contexte par ailleurs toujours davantage concurrentiel, ELECTRABEL a stabilisé ses parts de marché. L’accompagnement des clients dans la transition énergétique par le biais de produits et services novateurs est un axe stratégique important.

1. Chiffres clés (périmètre belge)

	2016	2015
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	11 934	12 879 ⁽²⁾
Nombre de collaborateurs	4 402	4 497
Nombre de clients	2,73 millions	2,78 millions
Capacité de production	9 592 MW	9 317 MW
Capacité de production verte	567 MW	523 MW
Capacité de production sans émissions de CO ₂	69%	65%
Emissions de CO ₂	165g/kWh produit	213g/kWh produit
Part de marché électricité	46%	47%
Part de marché gaz naturel	43%	43%

⁽¹⁾ Chiffre d'affaires réalisé en Belgique et dans le reste de l'Europe (voir annexe C.6.10 aux états financiers)

⁽²⁾ Chiffre d'affaires pro forma post retraitement des fusions Electrabel Customer Solutions et Energy Europe Invest

2. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

Dans un souci de comparaison, les chiffres comparatifs relatifs à l’exercice 2015 ont été retraités pour deux opérations majeures, à savoir les fusions par absorption par ELECTRABEL des entités ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS (‘ECS’) et ENERGY EUROPE INVEST (‘EEI’). Les chiffres 2015 ont été retraités comme si les deux opérations décrites ci-dessus avaient eu lieu respectivement au 1^{er} janvier 2015 pour ECS et au 1^{er} juillet 2015 pour EEI.

Suite à la sortie, en 2014, des intercommunales flamandes, et en 2015, des intercommunales wallonnes du capital d’ECS, le maintien d’une structure juridique distincte des activités de vente ne se justifiait plus. Par conséquent, il a été décidé de procéder à une fusion par absorption d’ECS par ELECTRABEL. Cette opération a été réalisée le 18 mars 2016 (avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2016) et permet d’offrir une approche plus cohérente et donc plus efficace des clients qui ont dorénavant ELECTRABEL comme interlocuteur unique pour les achats d’énergie et de services associés.

EEI était une société belge, détenue par ELECTRABEL, ayant accordé des prêts à différentes sociétés du Groupe. Dans un souci de simplification des structures, la société a été absorbée par ELECTRABEL le 2 décembre 2016, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2016.

2.1. Compte de résultats abrégé

en M€	2015	2015 PF ⁽²⁾	2016	Variance 2016 vs 2015 PF
Chiffre d'affaires	10 575	12 879	11 934	(945)
Production immobilisée	87	87	187	100
Autres produits d'exploitation ⁽¹⁾	606	359	231	(129)
Coût des ventes et des prestations ⁽¹⁾	(11 361)	(13 444)	(12 200)	1 244
Résultat d'exploitation non-récurrent ⁽¹⁾	(18)	(18)	(1 075)	(1 056)
Résultat d'exploitation	(112)	(137)	(923)	(786)
Résultat financier récurrent ⁽¹⁾	(41)	(24)	(128)	(104)
Résultat financier non-récurrent ⁽¹⁾	(1 217)	(1 217)	(117)	1 100
Résultat financier	(1 258)	(1 241)	(245)	995
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(1 369)	(1 378)	(1 168)	209
Impôts différés	8	8	8	
Impôts sur le résultat			(1)	(1)
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(1 361)	(1 369)	(1 162)	208
Prélèvement sur les / transferts aux réserves immunisées	16	16	48	32
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(1 345)	(1 353)	(1 113)	240

⁽¹⁾ Suite à un changement dans les normes comptables belges, le résultat exceptionnel est dorénavant intégré en résultat d'exploitation et en résultat financier pour les résultats de cession et les réductions de valeur. Le compte de résultats 2015 a aussi été retraité de ces effets - ci à des fins de comparabilité.

⁽²⁾ Pro forma, post opérations de fusion par absorption d'ECS et d'EEI (décrites ci-avant), éliminations des transactions intragroupes et reconnaissance du goodwill d'ECS.

L'exercice comptable 2016 se clôture par une perte de -1 162 millions d'euros, comparé à une perte pro forma² de -1 369 millions d'euros en 2015.

Le **chiffre d'affaires**, en baisse de -945 millions d'euros, s'établit à 11 934 millions d'euros. La baisse s'explique principalement par l'absorption de la société GSPM NL-BEL BV (GSPM) par ELECTRABEL au 1^{er} juin 2015, cette dernière étant l'entité à laquelle ELECTRABEL vendait des combustibles dans le cadre de l'optimisation économique des centrales de production. La part de marché en Belgique sur le marché des particuliers reste stable, s'établissant à 46% en électricité et 43% en gaz.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à -923 millions d'euros, soit une diminution de -786 millions d'euros par rapport à 2015.

Cette dégradation provient de la forte dégradation du résultat d'exploitation non-récurrent à hauteur de -1 056 millions d'euros qui résulte principalement de la révision des dotations aux provisions nucléaires (entre autres via SYNATOM notamment liée au passage du taux d'actualisation de 4,8% à 4,2% en 2016, ainsi qu'à l'augmentation de certains coûts y afférents), qui n'est que partiellement compensée par l'amélioration du résultat d'exploitation récurrent soutenu par l'augmentation de la disponibilité des unités nucléaires Doel 3 et Tihange 2, ainsi que la prolongation de Doel 1.

Le **résultat financier** s'établit à -245 millions d'euros, en amélioration de 995 millions d'euros.

Cette augmentation provient essentiellement de la forte croissance du résultat financier non-récurrent qui s'explique en majeure partie par la plus-value réalisée sur la cession d'ORES ASSETS (+374 millions d'euros) et la plus-value réalisée dans le cadre de la fusion par absorption d'EEI (+824 millions d'euros). Les réductions de valeur et provisions pour recapitalisation qui s'élèvent à -1 296 millions d'euros, sont concentrées en 2016 sur les actifs européens (unités au charbon de Rotterdam et Polaniec et certaines unités au gaz, voir supra). Elles sont d'une ampleur équivalente à celles enregistrées en 2015 sur le périmètre international.

² Les variations données ci-dessous le sont par rapport aux données 2015 dites 'pro forma'.

2.2. Bilan abrégé (après affectation du résultat)

Actif

<i>en M€</i>	2015	2015 PF ⁽¹⁾	2016	Variance 2016 vs 2015 PF
Actifs immobilisés	47 560	48 063	47 387	(676)
Immobilisations incorporelles	575	910	921	11
Immobilisations corporelles	1 491	1 491	1 520	29
Immobilisations financières	45 494	45 663	44 946	(716)
Actifs circulants	2 839	6 044	4 697	(1 347)
Créances à plus d'un an	141	141	95	(46)
Stocks et commandes en cours d'exécution	242	242	257	14
Créances à un an au plus	2 245	4 038	2 404	(1 634)
Valeurs disponibles	18	23	13	(10)
Comptes de régularisation	193	1 600	1 929	328
Total de l'actif	50 399	54 108	52 085	(2 023)

⁽¹⁾ Pro forma.

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 29 millions d'euros. Les investissements de l'année s'élèvent à 170 millions d'euros et les amortissements courants d'exploitation à -137 millions d'euros. Les investissements sont principalement consacrés au développement et à la modernisation continue du parc de production nucléaire, dans lequel ELECTRABEL a investi 143 millions d'euros.

Les **immobilisations financières** diminuent de -716 millions d'euros résultat principalement de la réduction de valeur (-302 millions d'euros) sur la participation néerlandaise EENH telle que décrite ci-avant et à une diminution des créances financières sur des sociétés du Groupe.

Les **créances à court terme** diminuent de -1 634 millions d'euros, principalement suite à des remboursements de créances financières à court terme détenues sur des sociétés du Groupe.

Passif

<i>en M€</i>	2015	2015 PF ⁽¹⁾	2016	Variance 2016 vs 2015 PF
Capitaux propres	21 076	21 900	19 914	(1 986)
Provisions et impôts différés	1 109	1 135	2 441	1 306
Dettes	28 214	31 073	29 730	(1 343)
Dettes à plus d'un an	21 556	21 556	19 044	(2 512)
Dettes à un an au plus	6 293	9 152	10 075	923
Comptes de régularisation	365	365	611	246
Total du passif	50 399	54 108	52 085	(2 023)

⁽¹⁾ Pro forma.

Les **capitaux propres** diminuent de -1 986 millions d'euros suite principalement à la perte réalisée durant l'exercice (-1 113 millions d'euros), ainsi qu'à la plus-value réalisée dans le cadre de la fusion par absorption d'EEI (-824 millions d'euros).

Les **provisions et impôts différés** s'élèvent à 2 441 millions d'euros au 31 décembre 2016, ce qui représente une augmentation de 1 306 millions d'euros, constituée d'une provision de la recapitalisation d'EENH (982 millions d'euros) et de la dotation des provisions supplémentaires annuelles liées à l'activité nucléaire à concurrence de 350 millions d'euros.

Les dettes s'élèvent à 29 730 millions d'euros, en diminution de -1 343 millions d'euros, suite à une réduction de l'endettement financier envers des sociétés du Groupe à concurrence de -2 031 millions d'euros, partiellement compensée par l'augmentation de la dette opérationnelle vis-à-vis de SYNATOM (+979 millions d'euros) entre autres liée à la révision triennale des provisions nucléaires commentée ci-avant.

3. Évolution des activités et faits marquants

3.1. La rentabilité des centrales classiques sous pression

Le secteur de l'énergie connaît une grande révolution. Les énergies renouvelables occupent une place toujours plus importante dans la production énergétique, ce qui - couplé à une demande en électricité en baisse et à une surcapacité des moyens de production - continue à mettre fortement sous pression la rentabilité des centrales thermiques.

Malgré ce contexte défavorable, les centrales thermiques ont largement contribué en 2016 - par leur flexibilité - à assurer la sécurité d'approvisionnement lors de pénuries sur le réseau électrique européen (affecté par l'indisponibilité de 9 centrales nucléaires en France fin 2016). La situation de la centrale de Drogenbos en est une illustration. Transformée en 2016 en unité de pointe (avec uniquement des turbines à gaz), ELECTRABEL l'a reconvertie en mode Turbine Gaz Vapeur (TGV) durant les mois de janvier et février 2017 pour faire face à des tensions sur les marchés électriques.

À l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2016, les actionnaires de TWINERG SA (détenue à 65% par ELECTRABEL, 17,5% par ENOVOS LUXEMBOURG et 17,5% par ArcelorMittal Luxembourg) ont décidé de fermer la centrale d'Esch-sur-Alzette (TGV, 376 MW) et de liquider la société (en cours).

La rentabilité de la centrale biomasse MAX GREEN est également restée sous pression en raison de conditions de marché défavorables et d'un cadre réglementaire instable. ACKERMANS & VAN HAAREN et ELECTRABEL ont décidé de mettre un terme à leur 'joint-venture' MAX GREEN SA. Après en avoir acquis la totalité du capital, ELECTRABEL a absorbé cette dernière avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2016.

3.2. Une meilleure disponibilité du parc nucléaire

La disponibilité du parc nucléaire s'élevait à 83% (part ENGIE) en 2016. Outre les révisions prévues à Doel 1, 2 et 3 et à Tihange 1 et 3, quelques incidents dans la partie non nucléaire des centrales ont entraîné une mise à l'arrêt de certaines unités. La sécurité des collaborateurs et des riverains n'a à aucun moment été mise en péril et il n'a jamais été question d'un quelconque impact sur l'environnement.

Le 30 novembre 2015, ENGIE, ELECTRABEL et le gouvernement fédéral belge ont signé la convention relative au prolongement pour une période de dix ans de l'exploitation des réacteurs Doel 1 et Doel 2. Le processus législatif lié à cette prolongation de la durée de vie s'est terminé en décembre 2016 par le vote au Parlement de la loi qui règle la contribution nucléaire pour les centrales nucléaires les plus récentes. La convention a ainsi pu entrer en vigueur fin décembre 2016. L'ensemble des lois en lien avec la prolongation de la durée de vie délimite un cadre clair qui permet à ELECTRABEL de respecter ses engagements et d'investir localement 700 millions d'euros dans le projet Long Term Operation (LTO) pour Doel 1 et 2, dont 140 millions dépensés au 31 décembre 2016.

La révision décennale de Tihange 1 était placée sous l'angle du LTO. Pour rappel, ce projet d'investissement de 600 millions d'euros est nécessaire pour prolonger de dix ans la durée d'exploitation de Tihange 1. Un montant de 366 millions d'euros a été dépensé au 31 décembre 2016.

Le 7 septembre 2016, lors de travaux de construction sur le site de Tihange, une injection de béton par un sous-traitant d'ELECTRABEL a provoqué le soulèvement d'une dalle. Ces travaux de construction sont localisés dans la partie non nucléaire des installations, à savoir dans un des bâtiments hébergeant des pompes auxiliaires qui doivent à tout moment être disponibles. ELECTRABEL a donc mis l'unité Tihange 1 à l'arrêt. Le chantier en cours est lié à la prolongation pour dix ans de la centrale et concerne la construction de deux nouveaux bâtiments dans la partie non nucléaire. Mi-février 2017, suite à la demande de BEL V (filiale technique de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire ('AFCN')) de poursuivre les analyses et calculs liés à la stabilité des sols, ELECTRABEL a revu l'estimation de redémarrage de l'unité au 31 mars 2017.

3.3. La sûreté nucléaire reste une priorité absolue

L'AFCN et son homologue néerlandais, l'Autoriteit Nucleaire Veiligheid en Stralingsbescherming (ANVS), ont effectué pour la première fois le 20 janvier 2016 une « inspection croisée » à la centrale nucléaire de Doel. Cette inspection s'inscrit dans le cadre du projet BEST (Belgian Stress Tests).

Début février 2016, des spécialistes de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) ont mené une mission d'expertise à Doel 1 et 2 dans le cadre de la préparation d'une mission SALTO (Safety Aspects of Long Term Operation) organisée en février 2017. Il s'agit d'une des conditions posées par l'AFCN pour la poursuite de l'exploitation des deux unités pour une période de 10 ans. Sur la base des résultats de cette mission SALTO pendant laquelle douze agents ont examiné les installations et les plans d'action 'Long Term Operation' (LTO) pour Doel 1 et 2, l'AIEA considère qu'ELECTRABEL respecte les standards internationaux, « fait preuve d'une gestion intégrée des risques à différents niveaux », « a une vue complète sur le projet d'exploitation et sait ce qui doit être analysé ». L'énergéticien a par ailleurs « pris et continue à prendre des mesures pour encadrer le 'turnover' des travailleurs, de façon à ne pas perdre de connaissances en cas de départ de membres du personnel ». Les experts de l'AIEA ont néanmoins ajouté quatre recommandations et neuf pistes d'amélioration, incluant une surveillance du vieillissement des infrastructures. La prochaine mission d'évaluation de l'AIEA sera menée en mars 2019 afin de contrôler si ELECTRABEL aura pris en compte les remarques.

Afin de prolonger Tihange 1 en toute sûreté pour 10 années supplémentaires, différents audits ont eu lieu, dont ceux effectués par l'AIEA en 2012 et 2015. Cette dernière a ensuite exécuté une mission de follow-up ('SALTO' follow-up) début décembre 2016 sur le site de la centrale. Ce follow-up est une mission qui permet d'évaluer les actions entreprises par ELECTRABEL suite aux recommandations et suggestions émises à l'issue des audits. Les résultats sont très positifs : 80% des préoccupations formulées sont à présent clôturées. Les actions entreprises restantes doivent aboutir dans un proche avenir. L'AIEA remettra le rapport final aux autorités dans le courant du 1^{er} trimestre 2017.

Dans le courant du mois de mars de l'exercice commenté, les premiers militaires ont fait leur apparition dans les centrales nucléaires de Doel et Tihange pour assurer la protection des accès aux sites, une mesure transitoire dans l'attente du déploiement d'un « Nuclear Quick Response Team », spécialement formé pour intervenir en cas de menaces sérieuses ou d'actions terroristes contre le secteur nucléaire.

La sûreté nucléaire reste une priorité d'ELECTRABEL, dont le Conseil d'administration a décidé la mise en place, en son sein, d'un Comité de Sûreté Nucléaire, qui examinera périodiquement la situation de la sûreté nucléaire dans l'entreprise et lui en fera rapport.

3.4. De nouveaux produits et services innovateurs pour les clients

Accompagner les clients à travers la transition énergétique en leur offrant des produits et services innovateurs qui les aident à consommer moins d'énergie reste un objectif majeur pour la société.

Le 6 juin 2016, l'entreprise a lancé avec l'entité du Groupe 50five BV un webshop proposant des produits 'smart' qui permettent de rendre facilement l'habitat plus confortable et plus économe en énergie.

Fin août 2016, ELECTRABEL et son partenaire SUNGEVITY ont présenté une nouvelle offre de panneaux solaires sur mesure pour les particuliers. L'offre de « *panneaux solaires pour tous, rentables et sans souci* » porte aussi bien sur des nouveaux panneaux que sur des réparations d'installations existantes.

En novembre 2016, ELECTRABEL et ORKA ont créé la 'joint-venture' (chaque partenaire détenant 50%) Sun4Business SCRL. Sun4Business propose des panneaux solaires à des entreprises et collectivités locales via une solution de tiers investisseur. Le client ne doit pas investir lui-même dans les panneaux solaires et peut acheter de l'énergie verte produite par ces installations dont il devient, après un certain temps, propriétaire (après 10 ans en Wallonie et à Bruxelles, 15 à 20 ans en Flandre).

À l'automne 2016, ELECTRABEL a lancé une nouvelle campagne autour de son offre *boxx*, le cerveau digital de l'habitation qui suit la consommation d'énergie en temps réel.

Depuis le 4 avril 2016, ELECTRABEL (après absorption d'ECS), communique directement avec ses clients sous sa nouvelle dénomination commerciale ENGIE ELECTRABEL.

3.5. De grandes ambitions en énergie renouvelable

ELECTRABEL entend porter sa capacité éolienne terrestre à au moins 500 MW d'ici 2020. Fin 2016, la capacité installée était de 256 MW. Sept parcs éoliens (extension de Dour, Sterpenich, Olen, Sint-Pieters-Leeuw, Pathoekeweg, Ravenshout et Wielsbeke) d'une puissance totale de 44 MW ont été mis en service. Les parcs éoliens d'ArcelorMittal, de Lincet et de Beveren (45 MW au total en construction) seront opérationnels au premier semestre 2017.

Les quatre nouvelles éoliennes du parc éolien de Dour/Quiévrain/Hensies - un projet commun de Wind4Wallonia (le partenariat public-privé (50/50) entre ELECTRABEL et cinq intercommunales wallonnes) et VENTIS - constituent, avec les quatorze éoliennes déjà présentes, le plus grand parc éolien de Belgique (capacité totale de 40 MW).

Les quatre éoliennes installées par ELECTRABEL chez ses clients UMICORE et AURUBIS à Olen sont, avec une hauteur de 200 mètres, les plus grandes à avoir pris place sur un site industriel en Belgique. AURUBIS et UMICORE utilisent l'énergie produite (± 29 GWh) dans leurs processus industriels.

ELECTRABEL a également présenté un nouveau projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Modave. La construction de cinq éoliennes (16 MW) devrait commencer à la mi-2017. L'une d'entre elle appartiendra à la commune et à ses habitants, les quatre autres à Wind4Wallonia.

ELECTRABEL a également annoncé son intention de faire de la centrale de pompage de Coolefer de lance du stockage d'énergie et de l'énergie renouvelable en envisageant l'aménagement d'un troisième bassin supérieur qui augmenterait la puissance de la centrale de pompage de 600 MW. La construction de six éoliennes (de 2 à 3,5 MW chacune) et l'installation de 17 000 panneaux solaires (d'une puissance de crête de 5 MW) s'inscrivent également dans ce projet.

En 2016, six nouveaux parcs éoliens se sont ouverts à la participation citoyenne par le biais de la société coopérative ELECTRABEL CoGreen, fondée en 2013. Au terme de cette opération, la coopérative CoGreen compte 1 583 riverains actionnaires (dont 588 en 2016) ayant investi 3,07 millions d'euros (dont 1,14 millions en 2016) dans la construction de parcs éoliens locaux. ELECTRABEL CoGreen a versé en 2016 un dividende correspondant à un rendement brut de 6 %.

3.6. Stimuler la mobilité durable

La mobilité durable est une pierre angulaire de la transition énergétique, car le transport routier représente une grande part des émissions de CO₂. ELECTRABEL mise dès lors fortement sur les véhicules fonctionnant au gaz naturel et à l'électricité.

Le nombre de stations-service au gaz naturel exploitées par ELECTRABEL en tant que partenaire dans ENORA, une joint-venture avec ELSA (IDETA) et G&V ENERGY GROUP, s'est accru en 2016 avec des nouvelles stations-service à Mouscron, Ollignies et Jemappes. ENORA entend disposer d'ici 2018 d'un réseau de 25 à 30 stations-service au gaz naturel.

ELECTRABEL a également élaboré avec ses partenaires (POWERDALE, ENGIE COFELY, ALD...) plusieurs projets qui encouragent l'utilisation de voitures électriques. Le projet WEEV ('WE Electrical Vehicles') vise par exemple le développement d'un réseau de bornes de rechargement pour véhicules électriques dans des entreprises et auprès de leurs clients et fournisseurs.

3.7. L'innovation en soutien de la transition énergétique

La digitalisation et le stockage de l'énergie (renouvelable) sont des caractéristiques de la transition énergétique qui restent en pleine évolution. ELECTRABEL participe pleinement à l'innovation, à la recherche et au développement qui en sont les forces motrices.

Sur les terrains de la centrale de Drogenbos, ELECTRABEL prévoit de mener à bien un projet de stockage d'énergie à l'échelle industrielle. Cela permettra d'accroître l'expertise dans le stockage d'énergie dans des batteries. Une première phase, préparée en 2016, vise l'installation de quatre à six batteries d'une puissance totale de 6 MW. Elles seront utilisées par le gestionnaire du réseau de transport Elia comme capacité de réserve.

La société de distribution d'eau anversoise Water-link a signé en juin un accord de concession pour l'installation de compteurs d'eau intelligents à Anvers. Elle collabore avec ENGIE FABRICOM, qui s'occupe de l'installation des compteurs au travers d'une joint-venture dénommée PORTEAU-FINO. Le projet a recours au réseau sans fil pour objets connectés d'ENGIE M2M basé sur la technologie Sigfox, qui permet de relier toutes sortes d'objets entre eux et à l'internet ('Internet of Things'). ELECTRABEL s'investit auprès de ses clients dans des solutions qui utilisent cette technologie.

ELECTRABEL soutient le projet interuniversitaire FREE (Flexible eneRgy vEctors of the futurE) lancé en 2016 qui étudie le stockage chimique d'énergie produite par des éoliennes et des panneaux solaires. FREE est une collaboration entre l'Université Catholique de Louvain, la Vrije Universiteit Brussel, l'Université Libre de Bruxelles, l'Université de MONS et l'Universiteit Gent.

3.8. Responsabilité sociale de l'entreprise

ELECTRABEL est une entreprise à fort ancrage local qui assume sa responsabilité sociale dans différents domaines.

Dans le cadre de l'action interne Power2Act, ELECTRABEL et 24 associations ont signé des accords de partenariat le 24 janvier 2016. L'entreprise soutient ainsi des projets sociaux qui sont notamment portés par ses collaborateurs. L'action a été renouvelée en 2016. Cette fois, 23 projets ont été retenus parmi les 43 dossiers déposés. Les accords pour ces projets ont été signés en janvier 2017.

La protection de la biodiversité est un des points d'action de la politique de responsabilité sociale de l'entreprise. En avril, notre partenaire APITERRA a placé des ruches sur le toit de l'ENGIE Tower à Bruxelles ; des mares écologiques pour oiseaux ont été aménagées à Mochamps (en province de Luxembourg). Cette opération a eu lieu en amont du projet de parc éolien Grune.

En octobre 2016, ELECTRABEL a commencé à évacuer les cendres volantes du terril du Hénâ à Flémalle. Entre 1952 et 1972, 1,7 million de m³ de cendres volantes y ont été stockées. Il s'agit d'un produit résiduel de la combustion de charbon dans la centrale des Awirs. Afin d'évacuer les cendres volantes en réduisant autant que possible les nuisances pour les riverains, une bande transporteuse d'une longueur de 1,8 km a été construite. À l'issue de cette évacuation qui durera environ 15 ans, le site sera réaménagé en zone verte.

Dans le cadre du Sommet flamand du Climat et de l'Énergie qui s'est tenu le 1^{er} décembre, le Groupe a présenté une déclaration d'engagements répartis en cinq domaines : investir dans l'énergie renouvelable, proposer des produits et services novateurs pour l'efficacité énergétique et la digitalisation, miser sur la mobilité verte, la recherche et le développement et enfin donner le bon exemple en terme de mobilité verte et d'efficacité énergétique des bâtiments.

4. Litiges et concurrence

4.1. Contributions nucléaires : La convention susmentionnée du 30 novembre 2015, relative à la prolongation de la durée d'exploitation des unités nucléaires de Doel 1 et 2 prévoyait également la suspension et, à terme, l'extinction des différentes procédures à l'encontre des contributions nucléaires passées. Suite à l'entrée en vigueur, le 29 décembre 2016, de la loi du 25 décembre 2016 relative aux contributions nucléaires pour les unités de Doel 3 et 4 et Tihange 2 et 3, la convention du 30 novembre 2015 est entrée en vigueur le même jour. Les procédures judiciaires susmentionnées ont donc été arrêtées ou suspendues.

4.2. Recours contre la prolongation de la durée de vie de certaines unités

nucléaires : Différentes associations ont introduit des recours à l'encontre des lois et décisions administratives ayant permis la prolongation de la durée d'exploitation des unités de Doel 1 et 2 et de Tihange 1, et ce devant la Cour constitutionnelle, le Conseil d'Etat et les tribunaux ordinaires. Certains de ces recours sont toujours pendants, d'autres ont été déclarés irrecevables. Par ailleurs, des collectivités territoriales allemandes et des associations agissent également contre l'autorisation de redémarrage de l'unité de Tihange 2 ; ces recours sont également pendants.

4.3. Swap de capacités nucléaires avec E.ON : Le 26 novembre 2014, PreussenElektra GmbH (E.ON) a déposé une demande d'arbitrage auprès de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale contre ELECTRABEL. E.ON réclame (i) le paiement par ELECTRABEL d'une partie de la contribution nucléaire allemande s'élevant approximativement à 100 millions d'euros (hors intérêts) et (ii) le remboursement de la contribution nucléaire belge payée par E.ON d'un montant d'environ 199 millions d'euros (hors intérêts). ELECTRABEL conteste ces réclamations et a notamment introduit les demandes reconventionnelles suivantes : (i) le paiement du montant total facturé par ELECTRABEL pour la contribution nucléaire belge, pour environ 120 millions d'euros (hors intérêts) et (ii) le remboursement de la contribution nucléaire allemande pour un montant de 189 millions d'euros payée par ELECTRABEL (hors intérêts). Les plaidoiries ont eu lieu la semaine du 12 décembre 2016. Une décision arbitrale est attendue en 2017.

4.4. Taxe sur sites : Le Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie avait réclamé à ELECTRABEL, pour les années 2006 à 2015, des prélèvements sur sites de production non utilisés ou sous-utilisés. ELECTRABEL a d'emblée contesté ces prélèvements en premier lieu par la voie administrative et ensuite par l'introduction de recours auprès du Tribunal de première instance et de la Cour d'appel de Bruxelles. L'Etat belge et ELECTRABEL ont convenu de mettre fin à l'ensemble des litiges qui les ont opposés dans ce cadre. Cet accord prévoit d'une part de mettre fin aux procédures relatives aux taxations établies, compte tenu du caractère essentiellement factuel de ce qui oppose les parties, et, d'autre part, l'abrogation des dispositions légales concernées pour l'avenir. Ainsi, la loi du 25 décembre 2016 portant des dispositions diverses en matière d'énergie abroge la loi du 8 décembre 2006 qui établissait les prélèvements contestés, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2017.

5. Evénements importants survenus après la date de clôture

L'entité EENH BV, en situation de sous-capitalisation, a été recapitalisée le 15 janvier 2017 pour un montant de 2,8 milliards d'euros. Concomitamment, sa dette financière globale d'un montant de 3,7 milliards d'euros a été transférée de ENGIE CC SCRL à ELECTRABEL.

Le 20 janvier 2017, ELECTRABEL a réuni un Conseil d'Entreprise extraordinaire dans le but d'exposer les implications du plan de performance «LEAN» déployé au sein du Groupe ENGIE, et visant principalement des réductions de coûts «non staff» d'une part ; des plans volontaires de départs anticipés et des mesures de départs volontaires pour les activités de support et de vente, d'autre part.

Le 7 février 2017, INTERNATIONAL POWER Ltd a finalisé la cession du portefeuille des centrales thermiques aux États-Unis à une joint-venture entre DYNEGY et ECP, pour un prix de vente de 3,3 milliards de dollars américains.

6. Absorption d'EEI par ELECTRABEL - Comptes au 30 juin 2016

Comme décrit ci-avant (Section 2), la société EEI a été absorbée par ELECTRABEL le 2 décembre 2016 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2016.

La société employait 7 personnes qui avaient préalablement été transférées vers ENGIE CC SCRL.

Pour autant que de besoin, et conformément à l'article 718 du Code des sociétés, les comptes annuels de EEI au 30 juin 2016 tels qu'arrêtés par son Conseil d'administration sont les suivants :

Bilan

Au 30 juin 2016, le total du bilan s'élevait à 2 446 millions d'euros et se composait de prêts à des entreprises liées et intérêts courus ainsi que de dépôts. Le passif était composé de fonds propres pour 1 445 millions d'euros (dont 831 MEUR de résultat non distribué) et de dettes envers des sociétés du Groupe pour 1 milliard d'euros.

Compte de résultats

Le résultat net de l'exercice comptable arrêté au 30 juin 2016 s'élevait à 7,3 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire d'ELECTRABEL du 25 avril 2017 est invitée à approuver les comptes de EEI au 30 juin 2016.

7. Activités de recherche et développement

Le programme de 'Recherche & Innovation' d'ELECTRABEL s'appuie sur les centres de compétence scientifiques et techniques du Groupe, ainsi que sur les plus importantes universités belges.

Diverses conventions de recherches ont été conclues depuis 2010 dans le cadre d'appels à projets annuels adressés aux universités partenaires. Ces conventions portent sur des sujets de recherche et innovation stratégiques pour l'entreprise, principalement dans les domaines de la transition énergétique.

Le Groupe nourrit l'ambition d'être leader de la transition énergétique et place plus que jamais l'innovation au cœur de sa stratégie. ELECTRABEL s'inscrit dans cette démarche. L'entreprise prend des initiatives qui stimulent l'innovation et aident ses collaborateurs à développer des solutions novatrices. Son programme d'innovation 'Eureka', lancé en 2016, entend veiller à ce que chacun dans l'organisation puisse prendre part à l'innovation. ELECTRABEL propose aux collaborateurs un coaching et stimule leur esprit d'entreprise afin de concrétiser leur idée jusqu'au business plan. Les premiers « starters » pourraient introduire leur produit sur le marché en 2017.

8. Indications relatives aux succursales de la société

ELECTRABEL a fermé fin 2016 sa succursale au Royaume-Uni, « ELECTRABEL London Branch ».

9. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle, commerciale, financière et réglementaire.

ELECTRABEL reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles de son approvisionnement en combustibles, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations au niveau régional, fédéral ou encore européen.

9.1. Risque de marché sur matières premières

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières (gaz naturel, électricité, produits pétroliers et autres combustibles, CO₂ et autres produits verts) : les risques de prix qui sont liés aux fluctuations des prix de marché et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique).

9.2. Risque de change

ELECTRABEL est soumise au risque de change pour ses transactions sur matières premières énergétiques qui sont généralement réglées en USD ou en GBP.

9.3. Risque de taux d'intérêt

ELECTRABEL est soumise au risque de taux d'intérêt résultant des financements qui sont généralement en euros.

ELECTRABEL utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

9.4. Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées), ou des actifs (perte de placements financiers).

9.5. Structure de l'offre

L'absence de croissance significative en Europe, le développement rapide des énergies renouvelables et la compétitivité du charbon génèrent des surcapacités en centrales thermiques alimentées au gaz naturel.

Les politiques en matière de réduction des émissions de CO₂, les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et d'autres dispositifs réglementaires et fiscaux complexifient les équilibres concurrentiels entre les diverses formes d'énergie et peuvent, d'une part, obérer la rentabilité des actifs existants et, d'autre part, entraîner une incertitude quant aux choix technologiques pertinents pour le futur (gaz, énergies renouvelables, nucléaire...).

9.6. Risque lié au changement climatique

Le marché européen des droits d'émissions de gaz à effet de serre induit des risques de volume et de prix de ces quotas pour tout le secteur énergétique, mais offre par ailleurs des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Les réglementations impliquent des investissements et des charges opérationnelles incombant non seulement à ELECTRABEL, mais aussi à ses clients.

9.7. Risque sur la continuité des activités nucléaires

Des voix s'élèvent dans différents pays de l'Union européenne pour contester l'approbation par le Gouvernement belge de la prolongation ou du redémarrage de certaines centrales nucléaires.

9.8. Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire

La Loi du 7 décembre 2016 reporte à une date ultérieure l'entrée en vigueur d'un certain nombre de dispositions de la loi du 29 juin 2014 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire. Cette dernière était d'application depuis le 1^{er} janvier 2016 mais ne pouvait pas prendre effet puisque certains pays de l'UE n'avaient pas encore ratifié le protocole amendant la Convention de Paris qui avait instauré un régime dérogatoire au droit commun inspiré par le souci d'assurer une indemnisation des victimes et la création d'une solidarité entre pays signataires. Cette situation engendrait une grande insécurité juridique tant au niveau de l'assurabilité de certains risques qu'au niveau de la disponibilité d'une garantie supplétive de l'Etat.

En 2012, des défauts dus à l'hydrogène, dont l'origine remonte à la fabrication des cuves, ont été détectés dans la paroi des cuves des réacteurs de Doel 3 et Tihange 2. Les autres cuves, de fabrication différente, ont été également inspectées et n'ont pas révélé d'indication de tels défauts. En 2015, les réacteurs de Doel 3 et Tihange 2 n'ont pas eu l'autorisation de fonctionner, avec un impact financier sur les résultats du Groupe. ELECTRABEL a poursuivi les études permettant de répondre à toutes les demandes de l'AFCN et a remis, le 17 juillet 2015, un nouveau dossier de justification pour chacune des 2 cuves aux autorités de sûreté nucléaire.

Fin novembre 2015, l'AFCN a autorisé le redémarrage des réacteurs de Doel 3 et Tihange 2 après avoir évalué positivement le dossier avec l'assistance d'Oak Ridge National Laboratory (ORNL-USA). Ces deux unités sont maintenant à nouveau complètement opérationnelles. Une inspection après un an de fonctionnement a démontré que les défauts dans les parois dans la cuve de Doel 3 n'ont pas subi de changement. La cuve de Tihange 2 sera, quant à elle, réexaminée lors de l'arrêt programmé en avril 2017.

L'exploitation des centrales nucléaires est encadrée notamment par des autorisations de rejets radioactifs. Dans ce cadre, ELECTRABEL réduit autant que possible ses rejets d'effluents liquides et gazeux radioactifs, tout en maîtrisant le volume des déchets de faible et moyenne activité. En Belgique, l'ensemble de la gestion des déchets nucléaires est placé sous la responsabilité de l'Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières Fissiles Enrichies (ONDRAF). En 2013, des fûts de déchets de moyenne activité, originaires de la centrale de Doel et entreposés chez Belgoprocess, ont fait l'objet de contrôles complémentaires liés à la découverte d'un gel à la surface des fûts. Le reconditionnement de ces déchets sera entièrement à charge d'ELECTRABEL selon un procédé encore à développer et qui fait l'objet d'une provision. Un nouveau procédé de conditionnement est en cours de développement pour les nouveaux fûts afin de réduire

l'usage de matériaux riches en silice. Le traitement de ce sujet se poursuit en liaison avec l'ONDRAF. À Tihange, le nouveau procédé de conditionnement des résines utilisant la thermo-compaction a finalement été rejeté par l'ONDRAF suite à des modifications du *design* du système de stockage en surface notamment pour des circonstances accidentelles. Il a dès lors été décidé d'aligner sur ce site le *design* développé à Doel. L'application des procédures de traitement des déchets faiblement radioactifs étant revue par l'ONDRAF, ELECTRABEL adapte les siennes en collaboration avec cette dernière de façon à maintenir son accréditation. Dans cette période transitoire, cela pourrait entraîner des coûts supplémentaires pouvant impacter ses résultats.

10. Proposition de renouvellement du mandat du Commissaire

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement du mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC SCRL, en qualité de Commissaire, représentée par Laurent Boxus pour une durée de trois ans (exercices 2017 à 2019) ainsi que le montant des honoraires sur ladite période (1 125 000 euros par an).

Entretemps, les Conseils d'Entreprise sont impliqués dans ce cadre conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables (art. 130 à 133 - 151 à 164 du Code des sociétés ; art. 184 à 191 de l'arrêté royal exécutant le Code des sociétés).

11. Proposition de répartition bénéficiaire

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, la perte nette de l'exercice 2016 à affecter s'élevé à - 1 113 millions d'euros contre une perte nette de l'exercice 2015 à affecter de -1 345 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

<i>En milliers d'EUR</i>	<i>31/12/2016</i>
Résultat net de l'exercice	(1 161 536)
Prélèvement sur les réserves immunisées	48 305
Résultat à affecter	2 339 991
Résultat de l'exercice à affecter	(1 113 231)
Résultat reporté de l'exercice précédent	3 453 221
Affectations	
Dotations aux réserves	
Dividendes aux actionnaires	
Tantièmes aux Administrateurs	
Report à nouveau	2 339 991

Nous vous proposons de reporter le bénéfice à affecter, soit 2 339 990 572,13 euros.

Compte tenu des informations portées à votre connaissance dans le présent rapport, il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2016 en ce compris ceux de EEI au 30 juin 2016 et de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

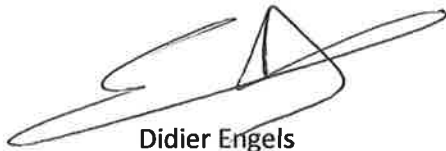
En application de l'article 96,6° du Code des sociétés, le Conseil d'administration considère que les pertes successives n'affectent pas la solidité financière de manière

significative et ne compromettent pas la continuité de l'entreprise, de sorte qu'aucune modification des règles d'évaluations ne s'impose.

Durant l'exercice social écoulé, nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 523 du Code des sociétés n'a été prise par le Conseil d'administration.

Bruxelles, le 9 mars 2017.

Le Conseil d'administration,



Didier Engels
Administrateur
Chief Financial Officer



Philippe Van Troeye
Administrateur-Délégué



Electrabel SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes annuels
clôturés le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Electrabel SA sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Electrabel SA, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 52 084 680 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 1 161 536 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels d'Electrabel SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires


Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, le 17 mars 2017

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Laurent Boxus

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

326

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs					
Temps plein	1001	4.275,8	3.553,8	722	
Temps partiel	1002	633,6	193,5	440,1	
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4.771,3	3.704,1	1.067,2	
Nombre d'heures effectivement prestées					
Temps plein	1011	5.856.661	4.879.248	977.413	
Temps partiel	1012	701.142	219.538	481.604	
Total	1013	6.557.803	5.098.786	1.459.017	
Frais de personnel					
Temps plein	1021	483.869.701	413.532.777	70.336.924	
Temps partiel	1022	48.028.398	16.580.613	31.447.785	
Total	1023	531.898.099	430.113.390	101.784.709	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	25.092.050	19.479.530	5.612.520	

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4.871,5	3.749,9	1.121,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	6.747.997	5.207.247	1.540.750	
Frais de personnel	1023	543.621.967	438.278.039	105.343.928	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	24.570.977	18.913.718	5.657.259	

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	4.261	632	4.754,4
110	4.246	618	4.728,1
111	15	14	26,3
112			
113			
120	3.542	190	3.689,3
1200	31		31
1201	1.395	101	1.473,6
1202	1.472	75	1.530
1203	644	14	654,7
121	719	442	1.065,1
1210	3		3
1211	164	118	254,5
1212	375	265	582,2
1213	177	59	225,4
130	1.526	115	1.618,9
134	2.735	517	3.135,5
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	5,3	
151	10.469	
152	363.320	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	185	10	193,3
210	170	6	175
211	15	4	18,3
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	259	36	285,7
310	251	33	275,3
311	8	3	10,4
312			
313			
340	98	6	102,3
341			
342	5	5	9
343	156	25	174,4
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	2.947	5811	843
Nombre d'heures de formation suivies	5802	179.013	5812	908
Coût net pour l'entreprise	5803	17.220.800	5813	394.478
dont coût brut directement lié aux formations	58031	17.220.800	58131	394.478
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	936	5831	189
Nombre d'heures de formation suivies	5822	15.434	5832	
Coût net pour l'entreprise	5823	3.277.327	5833	2.822.548
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	